



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 mai 2025**

DATE DE CONVOCATION

19 mai 2025

DELIBERATION N°21/2025/MT

Annule et remplace la délibération n° 58/2013/M-T du 23 octobre 2013 autorisant le déclassement et vente de la parcelle communale AC 195 sise au bourg de Tonnégrande au profit de Madame Patricia BAUDRIT.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT-HUIT MAI A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Steve MAYEN, Conseiller,
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère
M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Myrko SEPHO, Conseiller
Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
M. Auguste FERNAND, Conseiller
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 15
ABSENTS : 08
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 02

SERVICES DE L'ETAT EN GUYANE
BUREAU DU COURRIER

06 JUIN 2025

ARRIVEE

Transmis A

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller municipal a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint au maire Madame Natacha CABERIA, Conseillère municipale a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au maire,

Délibération n° 21/MT/2025 - Annule et remplace la délibération n° 58/2013/M-T du 23 octobre 2013 autorisant le déclassement et vente de la parcelle communale AC 195 sise au bourg de Tonnégrande au profit de Madame Patricia BAUDRIT.

Délibération n°21/M-T/2025

Annule et remplace la délibération n° 58/2013/M-T du 23 octobre 2013 autorisant le déclassement et vente de la parcelle communale AC 195 sise au bourg de Tonnégrande au profit de Madame Patricia BAUDRIT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°58/2013/MT prise en date du 23 octobre 2013 portant sur le déclassement et la cession onéreuse de la parcelle AC195 située au bourg de Tonnégrande, au profit de Madame Patricia BAUDRIT.

La délibération n°58/2013/MT prévoyait la cession de la totalité de la parcelle AC195, soit 7654m² pour un cout total de 65 000€ (8,50€/m²).

Une erreur significative s'est glissée dans la délibération de 2013, et est soulignée par courrier par Madame Baudrit en date du 21 janvier 2024 : l'acquisition demandée par Madame Baudrit porte uniquement sur une partie de la AC195 correspondant à la zone mitoyenne à sa propriété actuelle cadastrée AC156.

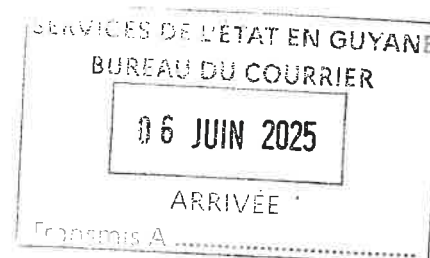
Rectification faite et à la suite du bornage réalisé en mars 2025, la cession au profit de Madame Baudrit porte désormais sur 391m² correspondant à la parcelle AC 225 (parcelle issue du découpage de la AC195).

La modification de la surface entraîne une modification de prix, comme détaillé ci-dessous :

Parcelle	Superficie en m²	Prix au m²	Montant en euros
AC 225	391 m ²	8,50 €	3323,50 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Aménagement qui s'est réunie le 20 mai 2025 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Délibération n° 21/MT/2025 - Annule et remplace la délibération n° 58/2013/M-T du 23 octobre 2013 autorisant le déclassement et vente de la parcelle communale AC 195 sise au bourg de Tonnégrande au profit de Madame Patricia BAUDRIT.

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE

Article 01 - APPROUVER l'annulation de la délibération n° 58/2013/MT portant sur le déclassement et la cession onéreuse de parcelle AC 195 au profit de Madame Patricia BAUDRIT pour une superficie totale de 7 654 m² et une valeur de soixante-cinq mille euros (65 000 €).

Article 02 - AUTORISER le déclassement de la parcelle AC195.

Article 03 - AUTORISER la cession onéreuse de la parcelle communale AC 225 au profit de Madame Patricia BAUDRIT pour une superficie totale de 391 m² et une valeur de trois mille cent vingt-huit euros (3 323,50 €).

Article 04 - AUTORISER le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 17	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Arielle JACQUES-HIMMER - Steeve MAYEN- Joseph Michel FEVRY - Christine TIAN SIO PO - Christian PORTHOS - Charles-Henri DELAR - Aline Philippe N'GUYEN VAN VAI <u>Procurations :</u> - Thierry MARIE-CLAIRE- Natacha CABERIA
CONTRE 0	
ABSTENTION 0	

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 30 mai 2025



Publication le :

